

Etablissement public Centre de Musiques Amplifiées
5, avenue du Rock'n Roll L-4361 Esch/Alzette
(+352) 24 555 1 / T Billetterie (+352) 24 555 555
F (+352) 24 555 222
rocklab@rockhal.lu / www.rocklab.lu



RECORD PREPARATION, PRODUCTION & RELEASE PACKAGE

DEMANDE

Nom du groupe / de l'artiste : _____

Nom, prénom et adresse du responsable du groupe / de l'artiste : _____

Numéro de téléphone du responsable du groupe : _____

Adresse e-mail du responsable du groupe : _____

Genre de Musique : _____

Autres informations utiles : _____

I. REPETITIONS - SALLES DE REPETITION

2 heures : 10,- € ttc
1 journée : 50,- € ttc
4 semaines: 450,- € ttc

Indication de préférence des plages de mise à disposition* :

| | | | |
|------------|-----------|----------------|----------|
| Lundi : | () matin | () après-midi | () soir |
| Mardi : | () matin | () après-midi | () soir |
| Mercredi : | () matin | () après-midi | () soir |
| Jeudi : | () matin | () après-midi | () soir |
| Vendredi : | () matin | () après-midi | () soir |
| Samedi : | () matin | () après-midi | () soir |
| Dimanche : | () matin | () après-midi | () soir |

*matin: entre 10.00 et 14.00, après-midi: entre 14.00 et 18.00, soir entre: 18.00 et 23.00

Nombre d'unités choisies :

II. RECORD AND MIX

1 journée incluant technicien Rockhal: 450,- € ttc

Les supports sur lesquels figurent les œuvres enregistrées doivent reprendre le logo du Rocklab et l'indication que les enregistrements ont été réalisés au Rockhalstudio. L'artwork est soumis à l'approbation de la Rockhal.

Le non-respect des conditions reprises ci-dessous entraîne la facturation plein tarif des prestations studio (module Record and Mix), c-à-d., 900,- € (t.t.c.)

Le Rockhalstudio est opérationnel du lundi au samedi entre 10h00 et 22h00.
Une session d'enregistrement ne peut dépasser 8 heures de travail.

Veuillez indiquer vos préférences de plages horaires ci-dessous:

Lundi :

Mardi :

Mercredi :

Jeudi :

Vendredi :

Samedi :

Nombre de jours choisis :

IV. CONCERT DE PRESENTATION – CLUB OU FLOOR DE LA ROCKHAL

La date du concert de présentation du support en question sera déterminée de commun accord entre la Rockhal et le groupe/l'artiste suivant les disponibilités de la salle.

Conditions :

Dès acceptation par la Rockhal - Centre de Musiques Amplifiées de la présente demande, le présent document fait office de contrat entre parties, pour régler les principes de la mise à disposition des salles de répétition, du Rockhalstudio, du Club et du Floor de la Rockhal.

La mise à disposition des espaces se fera en fonction des disponibilités des salles de répétition, du Rockhalstudio, du Club ou du Floor et des techniciens assurant l'assistance technique. Seront applicables les tarifs en vigueur à la date des facturations émises par la Rockhal.

Sont applicables à la mise à disposition les conditions générales applicables à l'utilisation des espaces du Rocklab et de la Rockhal ainsi que tous règlements et notes internes.

La Rockhal deviendra producteur du concert de présentation du support produit au Rockhalstudio. Un contrat séparé sera établi entre le groupe et la Rockhal. La Rockhal prendra à sa charge les frais liés à la réalisation du concert (promotion, sécurité, technique, salle notamment), le groupe en assumera la composition du programme (premières parties, etc), la promotion et le paiement de cachets éventuels.

Le groupe/l'artiste s'engage à payer les factures émises par la Rockhal dès réception sur le compte de la Rockhal auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat (BCEELULL), numéro : IBAN LU28 0019 1955 5163 6000

Date : _____

Signature du responsable du groupe / de l'artiste :

Pour accord
Rockhal - Centre de Musiques Amplifiées